



FLASH ENQUETE ACTIVITES SOCIALES CULTURELLES

Nous, élus CE, souhaitons vous consulter sur l'utilisation des ASC (Activités Sociales et Culturelles).

Il s'agit d'un budget d'environ 38 000 € annuel, 1.25% de la masse salariale de l'année précédente donné en gestion autonome par l'employeur. Les élus doivent l'utiliser selon plusieurs principes :

- Favoriser les salariés les moins avantagés
- Répartir de façon universelle
- Avoir une vocation d'ouverture culturelle, d'accès aux loisirs et aux Vacances

Quelle est votre utilisation des redistributions actuelles ? Que souhaiteriez-vous voir développer ou diminuer ? Que suggérez-vous ?

Vos témoignages sont anonymes.

Je travaille sur :

- Le Pole Habitat Social et Santé
- Le Pole Veille Sociale et demande d'asile
- Le Pole Insertion / Jardin de Vaujoubert
- Le Pole Ressources

1. Je suis globalement satisfait de la distribution actuelle, des choix du CE :

- OUI NON Ne Se Prononce Pas

Si non pourquoi ? :

.....
.....
.....

2. D'une manière générale quels sont vos loisirs, quelle(s) activité(s) pratiquez-vous ? :

.....
.....
.....

3. Vos temps de loisirs, où les pratiquez-vous ?

- Chez vous
- À l'extérieur
- En famille
- Seul

4. Au cours des 12 derniers mois, êtes-vous parti(e)s en vacances ou en week-end (au moins deux nuits) ?

- OUI NON

5. Si vous partez, êtes-vous plutôt :

- Camping
- Location
- Hôtel
- Appart Hôtel
- Chez des amis, de la famille

Plutôt à l'étranger

Plutôt en France

6. Comment utilisez-vous vos chèques vacances ?

.....
.....
.....

7. Si on vous évoque les activités culturelles, quelles sont vos préférences ? :

- Lecture (romans, presse,)
- Cinéma
- Théâtre
- Musique (cd, vinyles) / Festivals / Concerts
- Jeux vidéo
- Musées

8. Votre CE propose depuis 3 ans un prix BD, y participez-vous ?

OUI

NON

Si non pourquoi ?

.....
.....

9. Souhaiteriez-vous qu'on vous propose le prix roman ?

OUI

NON

10. Quelles sont vos attentes vis-à-vis des aides du CE pour Noël ? :

.....
.....

11. Si le CE vous propose une fête de Noël à destination des salariés et de leur famille, seriez-vous intéressé(e)s ?

OUI

NON

12. Le CE participe au financement de la mutuelle (120€/an soit un budget global de 9200€), nous nous interrogeons sur l'équité de cette aide (n'y prétendent pas les salariés affiliés à la CMU et ceux couverts par la mutuelle de leur conjoint), qu'en pensez-vous ?

- Souhait du maintien de l'aide à la mutuelle
- Diminution de cette aide
- Réattribution du financement sur d'autres activités beaucoup plus axées sur la culture et les loisirs

VOS COMMENTAIRES :

.....
.....
.....

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Questionnaire à retourner auprès d'un élu CE ou dans l'urne prévue à cet effet sur plusieurs sites dans chacun de vos services avant le 02/09/2019